



La chronique ovine



Deux autres moyens de lutte contre le piétin



Souvent associé au parage, le passage au pédiluve est pratiqué par les deux tiers des éleveurs enquêtés lors d'une récente étude¹. Cette pratique est essentiellement mise en œuvre en curatif, lorsqu'une proportion non négligeable du lot présente des boiteries. Dans la très grande majorité des cas, les brebis y réalisent un seul passage, sans stationnement, ce qui est insuffisant pour obtenir l'efficacité souhaitée (2 passages au moins par semaine pendant 3 à 4 semaines, et un stationnement de plusieurs minutes sont nécessaires pour les pédiluves humides). De ce fait, l'efficacité du pédiluve et son coût restent souvent décriés. De plus, les éleveurs associent le pédiluve à un risque pour la santé humaine et l'environnement. Au parage curatif, les éleveurs associent très majoritairement l'antibiothérapie par voie locale.

le passage au pédiluve est efficace s'il est propre et bien dosé
CP : CIIRPO

1 € pour une brebis de 70 kg

Les antibiotiques sont généralement à base d'oxytétracycline et sous forme de sprays. Seules les lésions les plus sévères impliquent une utilisation par voie générale. Selon les éleveurs, l'efficacité de ce moyen de lutte explique qu'ils ne puissent pas s'en passer pour la prise en charge des onglons particulièrement atteints. Pour autant, ils en connaissent les risques et estiment cette solution trop onéreuse. Laurent Saboureau, vétérinaire à l'Alliance Pastorale souligne que *« localement et en première intention, il est aussi possible d'utiliser un aérosol spécifique des lésions du pied, à base de chélates de cuivre et de zinc, afin de limiter le recours systématique aux antibiotiques. Les lésions les plus anciennes, profondes, infectées et douloureuses doivent faire l'objet d'une administration par voie générale d'un antibiotique, en complément d'une utilisation par voie locale. Les tétracyclines ou macrolides sont alors utilisés. L'échec de l'antibiothérapie devra signer la réforme de la brebis. »* Il faut compter 1 € pour une injection d'oxytétracycline à une brebis de 70 kg.

Laurence Sagot, Institut de l'Elevage/ CIIRPO

¹ étude portée par l'Institut de l'Elevage avec de nombreux partenaires et financée par Ecoantibio 2017